

ANRTNEWS

N° 11 • Janvier 2016

Editorial



Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH
Directeur Général de l'ANRT

La forte progression du nombre d'abonnés à internet récemment, conforte le pari que nous avons placé dans l'adhésion massive des marocains aux nouvelles technologies d'information. Avec 13,89 millions d'abonnés à fin septembre 2015, en hausse annuelle de 63,54%, les usagers ont confirmé leur engouement pour l'internet mobile : ils sont 12,81 millions à avoir adopté ce mode de connexion. Le marché tire ainsi parti de l'introduction en juin dernier des technologies 4G, ce qui renforce notre engagement à assurer les meilleures conditions pour son déploiement rapide et élargi par les opérateurs globaux Marocains. Démocratiser les technologies d'information passe aussi par l'accessibilité financière des services proposés, elle-même tributaire d'une concurrence dynamique et saine entre les acteurs du marché. A cet égard, nous constatons que les mécanismes de régulation mis en place, continuent à faire évoluer la demande au gré d'une baisse constante des prix. Ceci a pu être observé encore au niveau des communications mobiles dont le prix a baissé de 15% par an à fin septembre 2015 contre une augmentation de trafic de 6,5%. Néanmoins, ces indicateurs doivent être accompagnés par l'opérationnalisation effective des différents leviers de régulation décidés dans la NOG-2018. C'est le cas du dégroupage, du partage des infrastructures et de la portabilité. Pour accompagner ces réformes de contribution effective des marocains à la société numérique, l'Agence continue à soutenir l'innovation et ses talents. Nous saluons à ce titre le travail mené par le Soft Centre et félicitons les gagnants de la Screenly Maroc 2015. Les applications qu'ils ont développées seront embarquées dans la première voiture connectée marocaine. Ce leadership numérique, nous le prôtons et l'encourageons. D'ailleurs, leadership et responsabilité sont des valeurs que nous cultivons au quotidien à l'ANRT, dans la coopération sud-sud avec nos partenaires africains mais aussi avec d'autres instances internationales, comme le réseau francophone des régulateurs, qui vient d'élire l'Agence à sa présidence pour 2016.

Bonne lecture !



PORTABILITÉ

Une nouvelle Décision, pour plus de fluidité

La portabilité des numéros de téléphone, fixes ou mobiles, personnels ou professionnels est un levier de régulation visant à promouvoir une concurrence saine et loyale sur le marché des télécommunications et à garantir un accès équitable des utilisateurs aux différents réseaux et services de télécommunications. D'une part, la portabilité garantit aux usagers le libre choix des offres qui les intéressent et leur évite le désagrément de devoir changer de numéro en changeant d'opérateur. D'autre part, elle maintient pour les opérateurs télécoms l'enjeu commercial vital, qui consiste à innover en permanence pour recruter et/ou fidéliser une clientèle.

C'est dans ce contexte que l'ANRT vient de rendre une nouvelle décision qui modifie et complète les modalités et conditions de mise en oeuvre de la portabilité des numéros. Après avoir mené une large consultation avec les trois opérateurs globaux, l'Agence décide de rendre l'opération de portabilité encore plus fluide pour l'utilisateur en mettant en place des délais plus courts, une démarche simplifiée et des conditions plus strictes qui s'imposent aux parties impliquées dans le processus. La décision 04/15 du 08 octobre 2015 traite de deux aspects essentiels :

- L'amélioration des modalités opérationnelles de la portabilité des numéros pour faciliter la portabilité pour les clients et la réduction des délais pour rendre effectif le portage d'un numéro ;
- La précision du processus de mise en oeuvre de la base de données centralisée de la portabilité des numéros (BDCPN), laquelle serait effective et opérationnelle au plus tard en juin 2017.

Dans le cadre de mise en oeuvre de la BDCPN, la Décision a prévu une 1^{ère} phase durant laquelle les opérateurs se mettent d'accord sur les modalités techniques, financières, administratives, opérationnelles et contractuelles de cette mise en oeuvre. Cette phase ayant été achevée, les opérateurs ont

informé l'ANRT qu'aucun accord n'a été trouvé entre eux. Conformément à la Décision, l'ANRT engagera les démarches nécessaires pour sélectionner et désigner l'Entité en charge de la gestion de la BDCPN. L'ANRT a ainsi sélectionné un Cabinet spécialisé et entamera les travaux, en concertation avec les opérateurs, à partir de Janvier 2016.

Cette nouvelle décision prévoit également la mise en place prochaine d'un identifiant unique pour les contrats fixes et/ou mobiles permettant de faciliter l'identification de la ligne lors des demandes de portabilité des numéros. Les modalités de son implémentation par les opérateurs seront précisées ultérieurement.

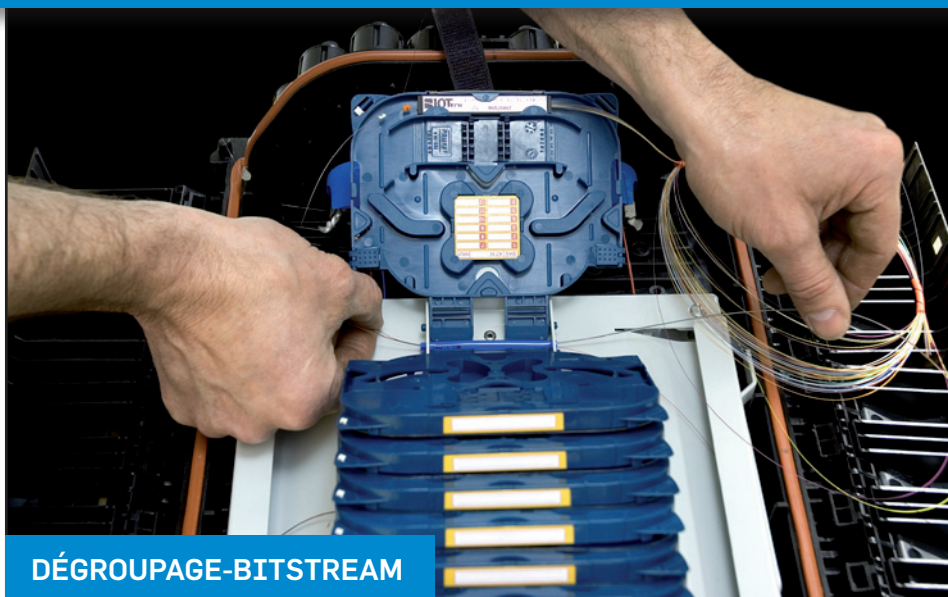
Qu'est ce que la portabilité ?

La portabilité permet à tout usager particulier ou professionnel de conserver son numéro (fixe, mobile, prépayé ou post payé) même s'il décide de changer d'opérateur. Le portage a lieu à l'initiative de l'utilisateur, il s'adresse dans ce cas à l'opérateur receveur de son choix et dispose d'un jour ouvrable pour annuler sa demande.

L'opérateur donneur a dorénavant deux jours ouvrables pour l'accepter ou la rejeter de façon motivée (il ne peut invoquer pour cela la régularisation de situation contractuelle ou financière du client). Une fois que la réponse de l'opérateur donneur est émise, ce dernier dispose d'un jour ouvrable pour réaliser la mise en oeuvre effective du portage. L'interruption de signal qui résulte du passage du numéro porté d'un réseau à l'autre ne doit en aucun cas dépasser 2 heures. A noter que la demande de portabilité est gratuite, puisque tous les frais y afférents sont supportés par l'opérateur receveur.

ANRTNEWS

N° 11 • Janvier 2016



DÉGROUPEMENT-BITSTREAM

Décision de l'ANRT au sujet du Bitstream

Dans le cadre du processus de concertation, entamé début 2014, entre l'ANRT et les trois opérateurs nationaux, et en vue de compléter les leviers déjà mis en place concernant le dégroupage, l'Agence vient de rendre une nouvelle décision portant sur l'accès à la boucle et sous-boucle locale de l'opérateur Itissalat Al-Maghrib.

Dans cette décision, l'Agence fixe les modalités techniques et tarifaires relatives à l'offre de gros Bitstream. Ces modalités fixent les conditions d'ouverture des infrastructures d'IAM dans le cadre du Bitstream au profit des opérateurs tiers.

Depuis la publication de l'offre technique et tarifaire le 23 Octobre 2015, les opérateurs tiers (Médi Telecom et Wana Corporate) peuvent offrir des services finaux, Internet et/ou voix, aux clients finaux sans que ces derniers n'aient nécessairement besoin de contracter un abonnement auprès d'IAM. Techniquement, le

trafic sera collecté puis aiguillé entre le terminal du client final et le point de présence de l'opérateur tiers moyennant la paire de cuivre de l'opérateur IAM.

Il ne s'agit pas uniquement d'une mesure de régulation de la concurrence, mais d'une mise en oeuvre du principe de mutualisation des infrastructures afin de réaliser les économies d'échelles nécessaires à la réduction des coûts. Le segment fixe-ADSL pourrait ainsi s'enrichir, se développer, mieux et plus vite grâce à la dynamique de concurrence qui s'installera entre opérateurs et qui profitera au client final. L'opérateur est également tenu, de soumettre à l'examen et approbation de l'Agence, des offres complémentaires, relatives à l'introduction d'un protocole spécifique d'authentification, à la collecte du Bitstream à partir des NNRA (Nouveau Noeud de Raccordement).

3 questions à...

Mohammed SAYAH
Chef du Service Economique
Division de l'Accès et de
l'Interconnexion



1- Quel est l'impact du dégroupage sur la baisse des prix ?

En prenant le segment de l'ADSL par exemple, Itissalat-Al-Maghrib exerce un monopole de fait avec une part de marché de 99,5 % cela est dû au fait que cet opérateur est le seul détenteur du réseau de la boucle locale et qu'il est coûteux et surtout injustifié pour les autres opérateurs de dupliquer des infrastructures construites et consolidées durant des dizaines d'années.

Or, vu le faible taux de pénétration du fixe dans notre pays, ces infrastructures offrent largement de la place à d'autres exploitants ce qui permettra d'une part au propriétaire de la boucle de réduire ses coûts en louant ses installations et d'autre part, aux autres opérateurs de déployer leurs offres. Cette réduction de coûts permet donc de baisser les prix des services et de recruter de nouveaux clients pour qui le tarif du service devient accessible.

2- Y a-t-il d'autres avantages du dégroupage ?

Au-delà de la baisse inéluctable des prix, le dégroupage permettra de mettre en marche la dynamique de la concurrence. Les opérateurs seront obligés d'innover en marketing et en offres packagées qu'ils pourront coupler avec des offres mobiles individuelles ou collectives, de nouveaux contenus comme la télévision payante, etc.

En mutualisant ainsi une infrastructure unique, les opérateurs concentreront désormais leurs investissements dans le renforcement de la couverture très haut débit par exemple ou dans d'autres technologies plus avancées réalisant ainsi le saut qualitatif espéré de notre paysage télécom.

3- Comment le dégroupage sera-t-il mis en place ?

En accord avec les meilleures pratiques internationales, l'Agence a recommandé de mettre en place une offre qui comprend différentes prestations, notamment une offre de liens en fibre optique, une offre de dégroupage physique au niveau des nouveaux noeuds de raccordement d'abonnés (NNRA), une offre de dégroupage Virtuel (Vula) et une offre de collecte régionale et nationale (Bitstream).

Les différentes formes de dégroupages vont permettre de couvrir les différents échelles d'investissements pour les opérateurs alternatifs : de l'acquisition pure et simple de service (Bitstream) au déploiement de l'infrastructure propre en termes de prestations connexes liées au dégroupage Physique et Virtuel.

Pour le dégroupage Physique et notamment Virtuel, l'extension de l'armoire de rue d'IAM est la seule solution qui s'impose au regard du faible nombre d'abonnés rattachés à chaque NNRA, ce qui rend peu viable économiquement l'installation d'une armoire de rue propre à chaque opérateur.

SUR LE FIL

LE CHIFFRE

- 15%

C'est le taux de baisse des revenus moyens d'une minute de communication Mobile des trois premiers trimestres 2015 comparativement à la même période 2014. Cette baisse s'est accompagnée d'une évolution du trafic sortant mobile de 8%, dépassant ainsi 38 milliards de minutes consommées au cours des 3 premiers trimestres 2015.

LE MOT

4K

Appelé aussi Ultra HD, ce terme désigne une résolution 4 fois supérieure à la résolution Full HD actuelle de 1080i (elle-même loin d'être démocratisée).

Si les fabricants de téléviseurs proposent déjà une offre variée 4K, il n'en est pas de même pour le contenu ultra HD, qui reste limité actuellement à quelques films édités en DVD BlueRay.

LE DIXIT

« Les contours du projet de la Moroccan Connected Car ont tout d'un début de révolution numérique made in Morocco ».

M. JAMAL BENHAMOU
Directeur du Soft Centre



ANRTNEWS

N° 11 • Janvier 2016



INTERNATIONAL

Après le Maroc, la Tunisie s'apprête à passer à la 4G.

L'opérateur historique Tunisie Télécom a déclaré être " impatient de lancer la 4G, techniquement prête ". En effet, des tests ont été effectués à Hammamet, lors du Forum Information and Communication Technologies 4 All (ICT4All), avec le soutien de l'équipementier télécom français Alcatel-Lucent, Tunisie Telecom a atteint un débit de 135,8 Mbps sur un débit théorique de 150 Mbps (149,87 Mbps plus précisément qui aurait été atteint lors de tests précédents).

Les Européens ont largement adopté la connectivité mobile.

Avec 564 millions d'appareils mobiles connectés, les Européens ont très largement adopté les nouveaux usages en ligne, selon un rapport d'analyse de données mobiles établi par Flurry.

C'est la Suède qui chapeaute le classement avec 1,5 appareil connecté par habitant, devant les Pays-Bas (1,36) et le Royaume-Uni (1,3).

En termes d'équipements, les Français sont les plus friands de tablettes grand format, possédées par 12% d'entre eux, contre 9% en Allemagne et 8% en Espagne.

Dans l'ensemble, les téléphones non connectés ont quasiment disparu, ne représentant pas plus de 1% des équipements dans la très grande majorité des pays.

Panorama de la connectivité internet mondiale en 2015.

L'UIT vient de publier l'édition 2015 de son rapport annuel « Mesurer la société de l'information ». Il révèle que 3,2 milliards de personnes sont désormais connectées à Internet, un parc mobile de 7,1 milliards d'abonnements et un taux de couverture réseau de 95% de la population mondiale.

En termes d'indice de développement des TIC, la Corée du Sud demeure pour la 5ème fois le leader mondial avec un score de 8,93 toujours en progression. En Afrique, le Maroc reste en position stable en peloton de tête. (Tous les indicateurs par pays sur le lien www.itu.int/net/pressoffice.)

13^{ème} réunion annuelle du FRATEL

Les 30 novembre et 1er décembre derniers, l'Agence - représentée par le Directeur de la Réglementation, M. Abdelaziz TIB - a pris part à la 13^{ème} réunion annuelle du réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL). Plus de 90 participants représentant 21 régulateurs, des institutions internationales (UIT, Commission européenne) et des acteurs du secteur sont venus débattre du thème « Quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ? ».

Trois tables rondes ont permis d'aborder le sujet de la réunion annuelle.

La première table ronde, a porté sur la convergence entre les réseaux de communications électroniques et les autres secteurs économiques organisés en réseau. Il y a été question notamment des mesures de régulation intelligente pour accompagner la numérisation de notre société et ce en permettant l'interopérabilité au niveau local et mondial des réseaux de télécommunication, réseaux énergétiques, réseaux routiers, etc. Des expériences pilotes ont été partagées par les participants et tous ont été unanimes sur la nécessité d'ouvrir et partager les infrastructures de génie civil de tous les réseaux afin d'éviter une duplication économiquement inefficace.

La deuxième table ronde a traité de la régulation du nouvel écosystème numérique issu de la convergence des réseaux, la numérisation des services et des contenus.

En effet, voix, data, télévision et autres contenus transitent désormais dans les mêmes convoyeurs numériques qu'ils soient optiques, câblés ou hertziens. Cette convergence qui implique la reconfiguration des réseaux (vers le très haut débit) d'une part, la dématérialisation et la numérisation des services d'autre part, amène à s'interroger sur l'évolution des outils de régulation des réseaux et des services.

La dernière table ronde, qui a été introduite par un exposé de M. Abdelaziz TIB, a traité des outils réglementaires ou des potentielles évolutions de la régulation pour accompagner la convergence fixe-mobile. A l'heure de la transition des réseaux fixes et mobiles vers le tout IP, plusieurs enjeux émergent : convergence commerciale et tarifaire, des services ou encore des réseaux (réseaux de collecte ou raccordement d'éléments de réseau mobile à partir du réseau fixe). Les régulateurs, doivent disposer d'outils adaptés pour maintenir un environnement concurrentiel viable, notamment pour les questions liées à l'interconnexion.

A l'issue de cette réunion annuelle, les membres ont nommé le nouveau comité de coordination du réseau pour 2016. Ce dernier est composé de l'ANRT à la présidence, du Togo et de la Suisse à la vice-présidence. La prochaine réunion annuelle du FRATEL se tiendra en 2016 à Luxembourg sous le thème « comment favoriser un déploiement efficace des réseaux de communications électroniques ? ».

ANRTNEWS

N° 11 • Janvier 2016



CARTE VISITE

Soft Centre, l'innovation numérique made in Morocco

Le Soft Centre est un centre de développement logiciel pour les acteurs du secteur de l'industrie des technologies de l'information. Le but est de leur permettre de produire des logiciels innovants en faisant appel aux compétences de recherche dans les universités et les écoles d'ingénieurs. Régulièrement, plusieurs donneurs d'ordres nationaux et internationaux (9 en 2014), font appel aux solutions logicielles innovantes développées par les compétences marocaines que fédère le Soft Centre. Ainsi, 54 ressources de recherche universitaire appartenant à 14 établissements Marocains ont été mobilisées en 2014 pour la réalisation de 11 solutions logicielles innovantes pour le compte d'opérateurs technologiques, comme Involys, ScreenDy, BRAMS ou encore Thalès Alenia Space.

En outre, le Soft Centre, via son "Skill Center for Mobile Applications", a permis l'aboutissement de projets R&D soumis par des entreprises publiques et privées nationales, en fédérant des start-ups nationales et des étudiants et chercheurs des écoles d'ingénieurs marocaines.

Le Soft Centre tient également à révéler les jeunes talents marocains et à récompenser les plus brillants d'entre eux. C'est justement l'objet de la ScreenDy Cup Maroc 2015, une compétition ouverte à 300 étudiants marocains et qui a mis aux prises du 16 au 18 novembre à l'INPT, les meilleures applications mobiles pour la 1ère voiture marocaine connectée.

Parmi les innovations en lice, la «Wake up Pilot», une application mobile conçue par Anas HMAMOUCHE,

étudiant en 3^{ème} année de l'INPT. Elle permet au conducteur d'estimer son niveau de fatigue avant et pendant le trajet. Elle va être prochainement installée sur la dite « Moroccan Smart Car » commercialisée par le Groupe CFAO Motors Maroc.

Cet exemple illustre parfaitement la synergie que prône la stratégie adoptée depuis 2012 par l'ANRT, via le Soft Centre, pour la promotion de la R&D dans le segment du mobile. La mobilisation d'un écosystème composé de Maroc Numeric Cluster, Devovx Maroc, un constructeur automobile et MAGNAV, avec le concours de l'INPT, et l'engagement actif de la start-up ScreenDy, sont autant de prémices d'une belle révolution numérique made-in-Morocco.

EN BREF

L'ANRT désigne les opérateurs puissants pour 2016

On connaît désormais les opérateurs télécoms exerçant une influence significative sur les différents marchés particuliers de télécommunication en 2016. Cette prérogative qui incombe à l'ANRT, repose sur l'examen d'un faisceau d'indices dont la taille du parc, du trafic, du chiffre d'affaires ainsi que les capacités d'investissement et degré de contrôle du marché. A noter que la qualité d'influence significative induit pour l'opérateur concerné, des obligations spécifiques en matière de régulation.

Une application pour mesurer la qualité des services mobiles

L'ANRT lancera en 2016 une application mobile qui permettra aux utilisateurs de donner en temps réel leur avis sur le réseau mobile qu'ils utilisent. L'Agence récoltera ainsi "de manière transparente", les informations et les données sur la qualité des services du réseau 2G (voix 2G, SMS), du réseau 3G (Voix 3G, Data 3G) ainsi que ceux du réseau 4G (Voix 4G, Data 4G). L'appli sera disponible gratuitement et téléchargeable sur smartphone.

Dernier délai pour actualiser les données des noms de domaines «.ma»

Suite à la migration vers une nouvelle plateforme de gestion des noms de domaine effectuée par l'ANRT le 1er mars 2015, tous les titulaires de noms de domaine «.ma», enregistrés avant cette date devront vérifier les données relatives à leur nom de domaine sur le «Whois» (disponible sur www.registre.ma) et procéder aux mises à jour nécessaires avant le 31 décembre 2015. Passé ce délai, les noms de domaine non identifiés seront supprimés du registre «.ma».

Le gouvernement valide les licences VSAT et 3RP

Suite à l'appel à concurrence lancé par l'ANRT en mars dernier, le gouvernement vient de valider les projets de texte approuvant l'attribution à Itissalat Al-Maghrib, à la Société d'Aménagement et de Développement Vert (SADV) et à Wana Corporate d'une licence pour la fourniture de services de télécommunications par satellites utilisant les technologies bidirectionnelles accessibles par VSAT. Quant aux licences 3RP, elles ont été attribuées aux sociétés CIRES TELECOM et SADV.

Tarifs de terminaison d'appels pour 2016

L'Agence a décidé de reconduire, pour l'année 2016, les tarifs de terminaison d'appels dans les réseaux mobiles et fixes d'Itissalat Al-Maghrib, Médi Telecom et Wana Corporate, actuellement en vigueur. Suite aux analyses préliminaires du marché et en attendant les conclusions et les recommandations des études en cours visant notamment à identifier les mécanismes à mettre en œuvre pour assurer une valorisation du marché, les tarifs de terminaisons d'appel sont fixés à 0,1399 DH HT par minute pour le réseau mobile des 3 opérateurs et à 0,1160 DH HT par minute pour le réseau de mobilité restreinte de WANA.